

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la police:	Temps académique protégé pour les résidents PGY3
Approuvé: Approuvé par:	Comité FP des compétences améliorées
Date de la dernière révision: Date prévue pour la révision:	2016
Département de contact:	P/G Directeur de programme dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

L'objectif de cette politique est de définir le temps académique protégé alloué aux résidents pour répondre aux exigences éducatives et assurer la continuité des soins.

Politique:

1. Dans la mesure du possible, les résidents doivent s'engager à consacrer une journée toutes les deux semaines, ou ½ journée par semaine (selon le site) dans un milieu clinique de médecine familiale. En plus des exceptions traditionnelles à la présence à la demi-journée de retour qui comprennent les vacances, les rotations à l'extérieur de la ville, l'appel de poste, il peut y avoir des rotations supplémentaires dans lesquelles les résidents PGY-3 seront encouragés à limiter leur temps hors service. Ces rotations seront identifiées avant le début de l'année académique, de sorte que les changements appropriés à leur horaire puissent être anticipés.
2. Les résidents de médecine familiale seront relevés de leurs fonctions cliniques à midi le jour de leur demi-journée de retour et devront revenir avant 18h pour reprendre leurs fonctions de garde. Si les résidents ne sont pas en mesure d'être physiquement présents à 18h, il leur incombe alors de demander à un autre résident de les remplacer "physiquement" jusqu'à ce qu'ils reprennent leur service.
3. Dans la mesure du possible, les résidents ne devraient pas être de garde ou programmés pour un service qui se prolonge au-delà de minuit la nuit précédant leur journée d'enseignement. Si les résidents de médecine familiale sont de garde le jour de leurs séances éducatives, ils seront relevés de leurs tâches cliniques pour la journée et devront reprendre leurs tâches de garde à 18h.